

**170€\***  
FORFAIT SAISON  
HIVER 2025-26

**230€\*\***  
FORFAIT SAISON  
HIVER + ÉTÉ 2026

Vente en ligne du 8 septembre au 10 octobre [www.reallon-ski.com](http://www.reallon-ski.com)  
Vente à la Bourse aux Skis de Chorges le 11 octobre  
Vente à l'Office de Tourisme de Savines-le-Lac le 8 novembre  
Vente à l'Office de Tourisme de Chorges le 15 novembre  
Vente à l'Office de Tourisme de Gap le 22 novembre

\* Forfait promotionnel valable pour une personne pour la saison d'hiver 2025/26.

\*\* Ou pour une saison d'hiver 2025/26 et saison d'été 2026

Pensez à vous munir de vos anciens forfaits et de photos récentes

Renseignements : [infos@reallon-ski.fr](mailto:infos@reallon-ski.fr) ou 04 92 44 29 09



Chers propriétaires, chers clients,

**Cette année, ne manquez pas les préventes de nos forfaits promotionnels !**

*Gratuité pour les -de 5 ans sur présentation d'un justificatif.*

**Forfait Saison Hiver Adulte : 170 €**

**Forfait Saison Hiver Maternelle / Primaire : 69 €**

**Forfait Saison Hiver Collège : 114 €**

**Forfait Saison Hiver Lycée : 129 €**

**Forfait Saison Hiver Étudiant : 144 €**

**Forfait saison Hiver 2025-2026 / Été 2026 : 230 €**

**Assurance annuelle individuelle : 53 €**

**Assurance annuelle famille : 111 €**

N'oubliez pas vos cartes «mains libres», en cas d'absence de support, la carte sera facturée 3€.

Pensez à des photos récentes pour les plus jeunes ou les nouveaux arrivants !

Les photos pourront également être prises sur place.

Aucune réservation du Forfait Saison Hiver Adulte à 170 € et du Forfait saison Hiver 2025-2026 / été 2026 à 230 € ne sera acceptée par courrier. Ils seront en vente directe sur notre site internet : [www.reallon-ski.com](http://www.reallon-ski.com) Et dans les Offices de Tourisme de Savines-Le-Lac et Chorges, aux dates indiquées ci-dessus.

Passés ces délais, aucun forfait à 170 € et 230 € ne pourra être délivré en caisses.

## *Pour les Forfaits Saison Hiver scolaires :*

Ces forfaits seront en vente aux Offices de Tourisme aux dates indiquées ci-dessus, ainsi qu'aux Caisses de la Station les 20 et 21 décembre 2025, uniquement sur présentation **obligatoire** d'un justificatif de scolarité (*facture de cantine, carnet de liaison, soit tout document avec le nom de l'enfant, l'année en cours et la classe ou l'établissement*)

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer sur les ventes en direct, et dans la mesure où ces forfaits enfants ne sont pas disponibles sur notre site de vente en ligne, veuillez envoyer un courrier avec votre mode de règlement, l'ancien forfait si vous en possédez un ou 3€ pour la carte, un justificatif de scolarité et une photo récente. Ces documents sont **obligatoires**.

- **Pas de réservation sans règlement** (chèque, à l'ordre du «Trésor public», chèques vacances, en cas de règlement par CB pour les assurances, veuillez le préciser et nous indiquer votre numéro de téléphone, nous vous recontacterons alors pour un règlement à distance courant décembre.
- **Tout dossier incomplet ne saurait être traité.**

**Votre courrier devra être envoyé avant le 5 décembre 2025** à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) :

Mairie de REALLON

Service des caisses des Remontées Mécaniques - 2098 Charrière des Gourniers - La Place - 05160 REALLON

## *À bientôt sur les pistes !*

Nous vous rappelons que l'accès au domaine skiable sera conditionné par les mesures gouvernementales en vigueur.

Vous pouvez à tout moment consulter nos Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sur le site : [www.reallon-ski.com](http://www.reallon-ski.com)